



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport du Groupe consultatif d'experts

**Ateliers régionaux de formation pratique organisés
en 2022 et 2023**

Rapport du secrétariat*

Résumé

Dans le cadre de ses plans de travail pour 2022 et 2023, le Groupe consultatif d'experts a organisé des ateliers régionaux de formation pratique centrés sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre du cadre de transparence renforcé prévu dans l'Accord de Paris, notamment au moyen de l'évaluation des mesures d'atténuation, de l'utilisation d'indicateurs et du suivi de l'appui nécessaire et de l'appui reçu en 2022, et sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements en 2023. L'objectif principal de ces ateliers était de renforcer la capacité technique des experts des pays en développement parties d'appliquer les dispositifs de mesure, notification et vérification en place au titre de la Convention et de préparer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Le présent rapport rend compte des travaux menés au cours de ces ateliers et présente un résumé des débats.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

Cadre de transparence renforcé	Cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Conférence des Parties	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
modalités, procédures et lignes directrices	modalités, procédures et lignes directrices aux fins de la transparence des mesures et de l'appui
OMM	Organisation météorologique mondiale
PNA	plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa septième réunion, le Groupe consultatif d'experts (GCE) a décidé d'organiser, dans le cadre de son plan de travail pour 2022¹, une série d'ateliers régionaux de formation pratique afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre du cadre de transparence renforcé, notamment au moyen de l'évaluation des mesures d'atténuation, de l'utilisation d'indicateurs et du suivi de l'appui nécessaire et de l'appui reçu. À sa neuvième réunion, dans le cadre de son plan de travail pour 2023², le GCE a décidé qu'en 2023, ses ateliers mettraient l'accent sur la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière d'adaptation. Il a prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour organiser les ateliers.

2. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé au GCE de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour que celui-ci l'examine aux sessions qui se tiendraient parallèlement à ses propres sessions³.

B. Objet du présent rapport

3. Le présent rapport, établi au titre de la communication annuelle par le GCE d'informations sur l'avancement de ses travaux⁴, résume le déroulement des ateliers régionaux de formation pratique organisés en 2022 et 2023, ainsi que les débats qui s'y sont tenus.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI sera invité à examiner le présent rapport et à donner des orientations au GCE selon qu'il conviendra.

II. Déroulement des travaux

5. En 2022, le GCE a organisé trois ateliers régionaux de formation pratique afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN au titre du cadre de transparence renforcé, notamment au moyen de l'évaluation des mesures d'atténuation, de l'utilisation d'indicateurs et du suivi de l'appui nécessaire et de l'appui reçu. Au total, 140 participants (41 % de femmes et 59 % d'hommes) provenant de 91 pays en développement parties ont assisté à ces ateliers (voir tableau 1).

¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/461128>.

² Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/9th-meeting-of-the-consultative-group-of-experts-cge>.

³ Décision 19/CP.19, par. 7.

⁴ Voir les documents FCCC/SBI/2022/16 et FCCC/SBI/2023/20, qui contiennent les rapports intérimaires du GCE.

Tableau 1
Ateliers régionaux de formation pratique du Groupe consultatif d'experts en 2022

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Région(s)</i>	<i>Langue(s)</i>	<i>Nombre de pays représentés</i>	<i>Nombre de participants (femmes/hommes)</i>	<i>Nombre de personnes ressources du Groupe consultatif d'experts</i>
19-21 octobre	Erevan (Arménie)	Asie-Pacifique et Europe orientale	Anglais	25	56 (21/35)	2
5-7 décembre	Bonn (Allemagne)	Afrique	Anglais et français	41	50 (39/11)	9
5-7 décembre	Bonn (Allemagne)	Amérique latine et Caraïbes	Anglais et espagnol	25	34 (22/12)	6

6. En 2023, le GCE a organisé trois ateliers régionaux de formation pratique sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, ainsi que sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière d'adaptation. Au total, 157 participants (42 % de femmes et 58 % d'hommes) provenant de 78 pays en développement parties ont assisté à ces ateliers (voir tableau 2).

Tableau 2
Ateliers régionaux de formation pratique du Groupe consultatif d'experts en 2023

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Région(s)</i>	<i>Langue(s)</i>	<i>Nombre de pays représentés</i>	<i>Nombre de participants (femmes/hommes)</i>	<i>Nombre de personnes ressources du Groupe consultatif d'experts</i>
25-28 avril	Praïa (Cabo Verde)	Afrique	Anglais et français	37	74 (56/18)	5
16-19 mai	San Ignacio (Belize)	Amérique latine et Caraïbes	Anglais et espagnol	20	39 (12/27)	3
26-29 septembre	Siem Reap (Cambodge)	Asie-Pacifique et Europe orientale	Anglais	21	44 (23/21)	3

A. Contexte

7. Le cadre de transparence renforcé s'appuie sur les dispositifs de mesure, notification et vérification prévus dans la Convention et les améliore. Depuis l'adoption, à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties⁵, des modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcé et des tableaux communs, modèles de tableau commun et plans généraux des rapports correspondants à la vingt-sixième session⁶, de nombreux pays en développement parties planifient déjà les premières mesures à prendre en vue de la transition vers le cadre de transparence renforcé, et certains les appliquent déjà.

⁵ Décision 18/CMA.1, par. 1. Les modalités, procédures et lignes directrices figurent à l'annexe de cette décision.

⁶ Annexes à la décision 5/CMA.3.

8. Alors que les communications nationales continueront d'être publiées, les rapports biennaux actualisés ainsi que le processus de consultation et d'analyse au niveau international mené au titre de la Convention seront à terme remplacés par les rapports biennaux au titre de la transparence, l'examen technique par des experts et les processus d'examen multilatéral, axés sur la facilitation, des progrès accomplis au titre de l'Accord de Paris. Les pays en développement parties soumettront leurs derniers rapports biennaux actualisés au plus tard le 31 décembre 2024, et les Parties soumettront leurs premiers rapports biennaux au titre de la transparence et leurs rapports nationaux d'inventaire, si ceux-ci sont soumis séparément, au plus tard le 31 décembre 2024⁷.

9. Les renseignements donnés par les pays en développement parties dans leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés, dans l'enquête lancée en 2021⁸ par le GCE pour faire un état des lieux et dans l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ont fait ressortir que les experts nationaux avaient toujours besoin de renforcer leurs capacités d'appliquer les dispositifs de mesure, notification et vérification en place. Pour préparer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et la transition vers ce cadre, il était nécessaire de renforcer les capacités dans les domaines clefs suivants, en améliorant :

a) La connaissance des modalités, procédures et lignes directrices et la compréhension des améliorations apportées au dispositif de mesure, notification et vérification par le cadre de transparence renforcé et la meilleure façon de répondre aux nouvelles exigences ;

b) La collecte et la communication d'informations dans les domaines thématiques du rapport biennal au titre de la transparence, à savoir l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES), le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN, les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que l'appui nécessaire et l'appui reçu ;

c) Les connaissances et les capacités techniques en ce qui concerne les méthodes et les outils, en particulier pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN et la transition entre les *Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*⁹ et les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*¹⁰ ;

d) Le processus de collecte et de gestion des données en les formalisant et/ou en les normalisant, et l'étude des synergies possibles entre ce processus et les mandats et processus nationaux de communication des données actuels.

10. Malgré les dispositions relatives à la flexibilité inscrites dans l'Accord de Paris et détaillées dans les modalités, procédures et lignes directrices, de nombreux pays en développement parties s'attendent à ce que des efforts considérables soient nécessaires pour assurer la transition des dispositifs de mesure, notification et vérification en place vers le cadre de transparence renforcé. Pour ces Parties, la précision, la portée et la fréquence accrues des informations à communiquer aux fins du cadre de transparence renforcé impliquent que des ressources importantes doivent être consacrées à la satisfaction des nouvelles exigences. Dans ce contexte, les Parties doivent se familiariser avec les modèles de tableau commun et comprendre quels aspects de l'appui nécessaire et de l'appui reçu doivent être notifiés dans le cadre de transparence renforcé afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN.

⁷ Les pays les moins avancés parties et les petits États insulaires en développement peuvent soumettre les informations visées à l'article 13 (par. 7 à 10) de l'Accord de Paris sous la forme de leur choix.

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/307003>.

⁹ GIEC. 1997. *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre – version révisée 1996*. J. T. Houghton, L. G. Meira Filho, B. Lim, *et al.* (éd.). Paris : GIEC/Organisation de coopération et de développement économiques/Agence internationale de l'énergie. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gl/french.html>.

¹⁰ GIEC. 2006. *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, *et al.* (éd.). Hayama, Japon : Institut des stratégies environnementales mondiales. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>.

B. Objectifs

11. En 2020 et en 2021, le GCE a tenu 14 ateliers régionaux virtuels de formation pratique consacrés aux dispositifs de mesure, notification et vérification en place et au cadre de transparence renforcé. Les ateliers visaient à renforcer les capacités techniques des experts d'appliquer ces dispositifs et de comprendre les modalités, procédures et lignes directrices afin de faciliter la préparation des pays en développement parties à la mise en place du cadre de transparence renforcé et la transition vers celui-ci.

12. Les ateliers organisés en 2022 sur le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN se sont appuyés sur les supports de formation déjà élaborés pour les ateliers tenus en 2020 et 2021 et ont mis l'accent sur :

a) La communication d'informations relatives au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN et l'évaluation des résultats des politiques, mesures, actions et plans, y compris des retombées bénéfiques qu'ont, dans le domaine de l'atténuation, les mesures d'adaptation et les plans de diversification économique ;

b) Le recensement des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN ;

c) La compréhension des prescriptions à suivre pour l'élaboration d'un résumé structuré sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN ;

d) La compréhension de la situation nationale, des dispositions institutionnelles et des stratégies nationales en vue de déterminer l'appui requis et l'appui reçu pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN.

13. L'objectif principal des ateliers organisés en 2022 était, au moyen des débats et des exercices proposés aux participants, de renforcer les capacités techniques des experts des pays en développement parties d'appliquer les dispositifs de mesure, notification et vérification pertinents pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN, de déterminer l'appui nécessaire et l'appui reçu pour le suivi des progrès des CDN et de préparer la mise en place du cadre de transparence renforcé, en complément d'autres mesures prises par le GCE à cet égard.

14. En s'appuyant sur les observations recueillies dans le cadre des enquêtes biennales réalisées pour faire l'état des lieux et sur l'expérience des ateliers précédents, auxquelles s'est ajoutée la demande adressée par le SBI au GCE à sa cinquante-septième session visant à améliorer la fourniture de conseils et d'un appui technique aux pays en développement parties pour la communication d'informations en application des sections III et IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1¹¹, les objectifs des ateliers tenus en 2023, qui portaient sur la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements et sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière d'adaptation, étaient, entre autres, les suivants :

a) Sensibiliser les institutions nationales et les experts aux dispositions relatives à la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, y compris sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, dans le cadre de l'Accord de Paris et de la Convention ;

b) Fournir aux participants une vue d'ensemble des méthodes de collecte et de gestion des données et des approches utilisées pour évaluer les effets, les risques et les vulnérabilités ; recenser les mesures d'adaptation et les hiérarchiser ; communiquer des informations servant à prévenir et réduire les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques et à y remédier ; et rendre compte de l'appui nécessaire et de l'appui reçu pour l'adaptation ;

¹¹ FCCC/SBI/2022/20, par. 25.

c) Promouvoir de bonnes pratiques en matière de communication d'informations sur l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, tirer les enseignements de l'action menée dans ce domaine et faciliter la constitution de réseaux et le partage d'expériences utiles entre les experts nationaux.

C. Structure

15. La formation a été dispensée en présentiel, des services d'interprétation étant fournis pour certains ateliers. Les supports de formation et les exposés ont été mis à la disposition des participants avant les ateliers (voir l'annexe du présent document).

16. La formation était destinée aux experts participant activement aux processus de mesure, notification et vérification existants et au cadre de transparence renforcé, y compris à la mise en place et à l'application des dispositions institutionnelles ainsi qu'à la collecte de données et d'informations pour l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, des inventaires de GES et des rapports biennaux au titre de la transparence. Le GCE a vivement encouragé les coordonnateurs nationaux à veiller à une représentation équilibrée des hommes et des femmes lorsqu'ils désignaient des experts pour participer à la formation.

17. Chaque atelier de formation était structuré en trois phases – préparation, formation et suivi – qui s'étendaient sur une période de trois semaines¹².

1. Phase de préparation

18. Pendant la phase de préparation, les participants ont étudié les documents d'introduction, ont défini leurs attentes et se sont familiarisés avec les supports de formation et les exercices. Ils devaient répondre à un questionnaire destiné à recueillir des informations personnelles, concernant notamment leurs compétences, leurs domaines de travail et leurs centres d'intérêt. Ils étaient invités à soumettre une première série de questions sur les documents de l'atelier ou des demandes de clarifications sur certaines questions. Une synthèse des informations reçues a été communiquée aux personnes ressources du GCE.

2. Phase de formation

19. Les ateliers ont duré trois jours pour chacune des sessions organisées en 2022 et quatre jours par session en 2023. Pendant ces ateliers, les participants ont eu l'occasion de poser des questions et de demander des éclaircissements sur les documents fournis pendant la phase de préparation, d'échanger des points de vue et de débattre des questions abordées. Les participants ont également fait part de leur expérience et des enseignements qu'ils en ont tirés.

3. Phase de suivi

20. Après la formation, les participants ont été incités à poursuivre le dialogue avec leurs pairs et avec les personnes ressources du GCE, soit pour obtenir des réponses sur d'éventuelles questions techniques, soit pour partager leur expérience, les enseignements qu'ils en ont tirés ou les ressources techniques qui pourraient être utiles à leurs pairs. En outre, une enquête en ligne a été diffusée auprès des participants afin de recueillir leurs observations sur les phases de préparation et de formation, la méthode et le contenu de la formation, de leur demander si la formation avait répondu à leurs attentes et de déterminer si les objectifs de la formation avaient été atteints.

¹² Le programme des ateliers de 2022 et 2023 est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.

III. Résumé des débats tenus pendant les ateliers

A. Ateliers de 2022

1. Compréhension du cadre de transparence renforcé

21. Un exposé a présenté les résultats des troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) relatifs au cadre de transparence renforcé. La façon dont le cadre de transparence renforcé s'appuie sur les dispositifs de mesure, notification et vérification prévus par la Convention et les renforce a été décrite, et l'importance des dispositifs relatifs à la transparence au niveau national a été soulignée. Les participants ont examiné les modèles de rapport biennal au titre de la transparence et les modèles de tableau commun pour la communication des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN. Les débats ont porté sur les termes techniques utilisés, notamment dans les résumés structurés sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris ; les projections d'émissions de GES au niveau national ; les politiques, mesures, actions et plans relatifs aux changements climatiques, notamment les mesures d'adaptation et les plans de diversification économique ayant des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation ; et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN.

22. La plupart des participants à l'atelier ont indiqué que, dans leur pays, les activités de suivi, notification et vérification et les activités menées au titre du cadre de transparence renforcé étaient coordonnées au niveau central par les autorités responsables des questions environnementales ou des changements climatiques. Parmi les autres entités participant au processus du cadre de transparence renforcé et au processus de suivi, notification et vérification figurent les services chargés des GES ; les ministères de l'agriculture, de l'énergie, des finances, des forêts, de la planification ou des transports ; les organismes nationaux de statistique ; les organisations du secteur privé ; les instituts de recherche et les organismes infranationaux.

23. Les participants ont échangé des informations sur les plans et les projets visant à renforcer les capacités d'appliquer le cadre de transparence renforcé et d'élaborer le premier rapport biennal au titre de la transparence. Ils ont souligné les difficultés liées à la transition vers le cadre de transparence renforcé et se sont interrogés sur la possibilité d'y parvenir avant la soumission du premier rapport biennal au titre de la transparence. De nombreux participants ont indiqué qu'ils avaient besoin d'un appui supplémentaire, notamment d'une assistance technique, afin de préparer les informations conformément aux modalités, procédures et lignes directrices et d'utiliser les modèles de tableau et de cadre commun de présentation ; d'un appui en ressources humaines afin de disposer de suffisamment de personnel qualifié et compétent pour l'établissement de rapports relatifs aux changements climatiques ; et d'une aide financière afin de pouvoir assurer un financement suffisant d'activités comme celles visant à accroître la participation des parties prenantes au processus d'établissement de rapports.

24. Certains participants ont souligné l'importance de l'appui international pour faciliter une transition plus fluide vers le cadre de transparence renforcé et ont donné des exemples de programmes d'appui internationaux.

2. Estimation et comptabilisation des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre

25. Les grandes lignes des étapes de l'évaluation et de la notification des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES ont été présentées aux participants. Une liste de méthodes courantes de comptabilisation des émissions a été communiquée aux participants afin qu'ils puissent évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES.

26. Les participants ont appris de quelle manière estimer l'évolution des émissions et des absorptions de GES résultant de politiques et de mesures spécifiques par rapport à un scénario de référence et ont examiné les instruments utilisés couramment pour la réduction des émissions de GES, notamment la réglementation et les normes climatiques, les taxes carbone et les redevances sur le carbone, ainsi que les subventions. L'importance de la sensibilisation à la nécessité de mener une action climatique pour favoriser le changement des comportements et répondre aux besoins en matière de développement et de transfert de technologies a également été mise en avant.

27. Les participants ont ensuite poursuivi l'examen des étapes à suivre pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES et en rendre compte, parmi lesquelles la définition des objectifs et le choix des politiques et des mesures susceptibles de les atteindre ; l'évaluation des effets des politiques et des mesures sur les émissions de GES (*ex ante* et *ex post*) ; le suivi des progrès réalisés pendant la phase de mise en œuvre ; et la mise à jour des systèmes d'inventaire des GES.

28. Les participants ont pris part à un exercice de cartographie de la chaîne de causalité pour la mise en œuvre d'une politique de subventions en faveur de l'isolation de logements afin d'apprendre comment procéder pour atteindre des objectifs, dans ce cas réduire la demande d'électricité produite à partir de combustibles fossiles et contribuer à la réduction des émissions de GES.

29. Les participants ont relaté leurs expériences et fait état des difficultés suivantes :

a) Il est difficile de définir des politiques et des mesures de réduction des émissions de GES dans un secteur précis, de comprendre l'interaction de celles-ci avec les politiques et mesures en place et de détecter les politiques contre-productives ou faisant double emploi. Il faut disposer de compétences spécifiques et adopter une approche associant tous les pouvoirs publics pour recenser ces difficultés et ajuster les politiques et les mesures concernées ;

b) Il est nécessaire de renforcer en permanence les capacités techniques au niveau national afin de comprendre pleinement les fuites et les répercussions, intentionnelles ou non, liées aux politiques et mesures visant à réduire les émissions de GES, que les participants ont considérées comme un élément essentiel du suivi des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation des CDN.

3. Estimation des résultats des politiques et des mesures d'atténuation

30. Un exposé a été présenté sur la manière de suivre les progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions ou de l'intensité des émissions de GES au niveau national ou infranational et de calculer les émissions et les absorptions de GES correspondantes, notamment par rapport à une année ou à un scénario de référence. Les participants ont reçu une formation afin de pouvoir élaborer des objectifs en matière d'atténuation et estimer les résultats obtenus, notamment concernant la recherche des domaines dans lesquels mettre en place des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques, la fixation du niveau des objectifs et de leurs limites et l'établissement de calendriers pour leur réalisation.

31. Les participants ont ensuite pris part à des exercices pratiques, dans le cadre desquels ils ont dû : 1) concevoir différents types d'objectifs en matière d'atténuation, examiner les profils d'émissions de GES et le potentiel d'atténuation et déterminer les secteurs visés, compte tenu des différents moteurs de l'atténuation des changements climatiques et du contexte local ; 2) calculer les émissions de GES admissibles sur la base de la réduction en pourcentage des émissions par rapport à l'année de référence et des émissions de GES comptabilisables pour l'année cible, afin de déterminer si l'objectif en matière d'atténuation a été atteint ; 3) examiner quelles informations tirées des exercices précédents utiliser pour satisfaire aux dispositions relatives à l'établissement de rapports au titre du cadre de transparence renforcé et à ses modalités, procédures et lignes directrices.

32. Les participants ont fait part de l'expérience de leur pays en matière de fixation d'objectifs d'atténuation et de traduction de ces objectifs en projets réalisables. Certains ont indiqué que, bien que la CDN de leur pays contienne des cibles et des objectifs, il faut encore renforcer les capacités d'élaborer des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et de mettre en place un système de collecte des données nécessaires pour rendre compte des lacunes et des besoins. Ils ont déclaré apprécier l'approche systématique des exercices pratiques et ont trouvé utile le recensement des objectifs et des cibles des CDN en matière d'atténuation.

4. Modèles de tableau commun pour la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé

33. Un exposé a souligné les différences entre les informations relatives à l'appui nécessaire et à l'appui reçu communiquées dans le cadre des dispositifs actuels de mesure, de notification et de vérification appliquant les lignes directrices relatives aux rapports biennaux actualisés figurant dans la décision 2/CP.17, et dans le cadre de transparence renforcé en appliquant les modalités, procédures et lignes directrices. Des exemples ont été donnés pour certains pays de difficultés pouvant se présenter dans la mise en place du cadre de transparence renforcé, liées notamment à la définition du financement de l'action climatique dans le contexte national, l'application de méthodes de suivi du financement de l'action climatique au niveau national, l'évaluation et la résolution des lacunes et des incertitudes en matière de données, l'amélioration du recensement et de la participation des parties prenantes, le renforcement des systèmes et des pratiques d'établissement de rapports sur les effets des changements climatiques, et la prise en compte des questions de genre dans les renseignements sur l'appui nécessaire et l'appui reçu. Les participants ont demandé des éclaircissements sur le niveau de détail des données devant être collectées conformément aux modalités, procédures et lignes directrices et sur les informations devant figurer dans les tableaux communs et les modèles de tableau commun pour le rapport biennal au titre de la transparence.

34. Les participants ont fait part de leurs besoins, notamment de la nécessité d'un renforcement des capacités plus ciblé pour collecter des données indiquant les effets des politiques et mesures prenant en compte la dimension de genre sur l'action climatique ; d'une approche plus intégrée du suivi du financement de l'action climatique par le ministère des finances et d'autres ministères ; d'une évaluation plus complète de l'appui financier à l'action climatique nationale fourni par les parties prenantes nationales et internationales ; de systèmes de collecte et de suivi des données plus solides pour suivre le financement de l'action climatique.

35. Un exposé a également été présenté sur la mise en place par le Gouvernement japonais d'un système de suivi du financement de l'action climatique et de contrôle de l'appui financier fourni. Une politique de coopération internationale en matière de changements climatiques est également menée et ces éléments sont communiqués dans son rapport biennal. Le Gouvernement japonais a également fait part de son expérience en matière d'élaboration de rapports biennaux et a expliqué de quelle manière il se préparait à la transition vers le cadre de transparence renforcé. Les participants ont accueilli avec satisfaction les informations et les points de vue communiqués.

5. Dispositions institutionnelles relatives à la mise en place des dispositifs de mesure, de notification et de vérification existants et du cadre de transparence renforcé

36. Un exposé a été consacré aux avantages de la mise en place de dispositions institutionnelles solides pour le suivi, la notification et la vérification de l'action climatique et l'appui à cette action ; la nécessité de continuer à s'appuyer sur les dispositions existantes et de les améliorer, d'étudier différentes possibilités en matière de dispositions institutionnelles et de chercher à obtenir l'appui nécessaire en matière de renforcement des capacités pour élaborer des dispositions institutionnelles solides y a été mise en avant.

37. Les participants ont examiné les principales difficultés et les besoins associés à l'élaboration de dispositions institutionnelles solides et durables pour la mise en place du cadre de transparence renforcé et ont réfléchi à la manière dont une collaboration pourrait être nouée avec des spécialistes et des acteurs de haut niveau dans le domaine des

changements climatiques, afin de renforcer l'adhésion politique au niveau national et permettre la bonne application des dispositifs de mesure, de notification et de vérification et du cadre de transparence renforcé.

38. Les participants ont fait part des difficultés auxquelles leurs pays faisaient face dans l'élaboration de dispositions institutionnelles et le renforcement des dispositions existantes, notamment pour élaborer des projets et obtenir le soutien du Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre de son Initiative de renforcement des capacités pour la transparence. Ils ont proposé les solutions ci-après : augmentation du nombre de parties prenantes participant à la collecte de données, par exemple grâce à une collaboration avec les universités et les organismes nationaux de statistique ; formation du personnel des ministères d'exécution afin d'améliorer leur capacité à collecter, gérer et communiquer des données ; engagement de consultants pour doter le personnel local des connaissances et des compétences requises ; nomination de champions pour l'action climatique à des postes de haut niveau dans les ministères d'exécution afin de faire valoir la nécessité de mettre en place des dispositions institutionnelles en matière de transparence et les avantages de celles-ci.

B. Ateliers de 2023

1. État des lieux des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans le monde

39. Un exposé faisant l'état des lieux des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans le monde a été présenté ; il prenait en compte les derniers résultats du sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; les effets observés et prévus des changements climatiques et les risques liés au réchauffement de la planète dans des scénarios à court, moyen et long terme ; et les pertes et préjudices subis. Les autres sujets abordés portaient notamment sur la mise en place d'environnements favorables aux mesures d'adaptation, la création de synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation afin de lutter efficacement contre les effets des changements climatiques et les risques liés à ces changements, la compréhension des liens entre le développement résilient face aux changements climatiques et la planification et les investissements nationaux intégrés et inclusifs, la prise en compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques et la compréhension de la nécessité de mettre en place une coopération internationale pour obtenir l'appui nécessaire.

40. Une vue d'ensemble de la manière dont les États agissent collectivement face aux changements climatiques dans le cadre du processus de négociation intergouvernemental sur les changements climatiques a été présentée et des informations ont été données sur les décisions les plus récentes et sur les progrès réalisés en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment s'agissant des nouvelles modalités de financement visant à faire face aux pertes et préjudices, de l'objectif mondial en matière d'adaptation et du développement résilient face aux changements climatiques.

41. Les participants ont examiné les résultats du sixième Rapport d'évaluation du GIEC, ont fait part de leur expérience nationale et réaffirmé l'urgence d'une action climatique. Ils ont apprécié les connaissances précises des personnes ressources, qui ont répondu aux questions et apporté des éclaircissements sur les questions présentées.

2. Communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements

42. Une vue d'ensemble des dispositifs et des instruments utilisés pour la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris (communications nationales, plans nationaux d'adaptation, CDN, rapports biennaux au titre de la transparence et communications relatives à l'adaptation) a été présentée aux participants, ainsi que des liens entre ces dispositifs et instruments avec le bilan mondial, l'objectif mondial en matière d'adaptation et les objectifs de développement durable, entre autres.

43. Les participants ont apprécié le recensement des informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements devant être communiquées par différents canaux (communications nationales, plans nationaux d'adaptation, CDN, rapports biennaux au titre de la transparence et communications relatives à l'adaptation), ainsi que la manière dont ces canaux sont rattachés au processus du bilan mondial. Les intervenants ont souligné que les informations devaient être communiquées dans les délais prévus pour chaque canal et qu'il convenait d'éviter la duplication des informations entre ces canaux.

44. Les participants ont décrit les pratiques en vigueur dans leur pays, les difficultés et les enseignements à retenir en ce qui concerne la communication d'informations sur les changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Les débats ont porté sur la coopération entre les organismes de l'administration publique et les ministères dans le cadre des programmes internationaux, y compris sur la manière dont cette coopération pourrait être renforcée, et sur les meilleures pratiques en matière de communication d'informations sur l'adaptation. Les participants ont proposé des activités de renforcement des capacités à mener, par exemple : investir dans la formation à la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements à l'intention des experts nationaux ; attribuer des rôles et des responsabilités aux entités concernées pour la préparation des informations à communiquer ; se tenir informé des résultats des négociations sur les changements climatiques les plus récentes ; tirer parti de l'appui au renforcement des capacités offert par les organismes des Nations Unies et d'autres prestataires de services d'appui ; mettre au point des méthodes et des outils pour la collecte de données et d'informations afin de faciliter le suivi des effets, évaluer la vulnérabilité et élaborer des politiques d'adaptation.

3. Communication d'éléments sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements au titre du cadre de transparence renforcé

45. Les dispositions relatives à la communication d'informations dans le cadre des modalités, procédures et lignes directrices ont été passées en revue de manière systématique, et des exemples du type et de la quantité d'informations figurant dans les communications nationales, les plans nationaux d'adaptation et les communications relatives à l'adaptation ont été donnés.

46. Les différences et les nuances entre la communication d'informations au titre du cadre de transparence et des informations communiquées au moyen d'autres dispositifs, tels que les communications nationales et les communications relatives à l'adaptation, ont été soulignées. Les participants ont souligné la nécessité de pouvoir préparer des informations répondant aux différentes dispositions en matière d'établissement de rapports de manière plus intégrée.

4. Analyse des effets des changements climatiques, de la vulnérabilité et des risques, des cadres d'évaluation, de la planification et de la mise en œuvre

47. Les participants ont examiné avec les personnes ressources les méthodes d'évaluation des effets des changements climatiques, de la vulnérabilité et des risques au niveau du projet et aux niveaux local, national, régional et mondial, et les méthodes de recensement des besoins d'adaptation. Un résumé des approches existantes et des nouvelles approches d'évaluation des effets, de la vulnérabilité et de l'adaptation ainsi que des méthodes et outils correspondants a été examiné, et des exemples d'évaluations menées dans certains pays ont été présentés. Il a été souligné que les évaluations devaient être effectuées régulièrement afin de suivre l'évolution du contexte et des circonstances.

48. Les participants ont pris part à un exercice pratique d'évaluation des besoins d'adaptation. Ils ont été chargés d'effectuer une évaluation des besoins en cinq étapes, ce qui leur a permis d'acquérir une méthode pouvant être utilisée systématiquement à cet effet. L'exercice a démontré qu'il n'existait pas d'approche unique pour évaluer les besoins et qu'il était important de prendre en compte les vulnérabilités sociales, physiques et économiques, les risques et les scénarios envisageables afin de trouver une approche d'évaluation optimale et d'élaborer des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques.

5. Traduire les résultats de l'évaluation des effets des changements climatiques, de la vulnérabilité et des risques en politiques et plans nationaux

49. Des informations sur les moyens de traduire les résultats des évaluations des besoins en politiques et budgets nationaux, compte tenu des effets, de la vulnérabilité et des risques, ainsi que les outils disponibles à cet effet, ont été examinés. Les participants ont réfléchi à la manière d'intégrer les aspects relatifs à l'adaptation dans la planification, tant au niveau local que national, d'établir des liens entre l'adaptation et le développement durable, de veiller à ce que les effets potentiels des changements climatiques soient dûment pris en compte dans l'élaboration des plans ou politiques nationaux et à ce que les ressources nécessaires soient fournies, et d'accéder au financement international de l'action climatique.

50. Des informations ont été communiquées sur les outils d'analyse et les approches comme les analyses coûts-bénéfices et les analyses multicritères, leurs avantages et leurs limites, et la manière dont elles peuvent être utilisées pour hiérarchiser les mesures d'adaptation.

51. Les participants ont souligné l'importance de veiller à la disponibilité de données et des connaissances pertinentes et d'intégrer les besoins et les priorités dans les politiques et les plans élaborés. Ils ont participé à un exercice pratique d'évaluation et de hiérarchisation des mesures d'adaptation au moyen d'une analyse multicritères pour les secteurs de l'agriculture et de l'eau, et ont traduit les mesures sélectionnées sur la base de cette analyse en actions sectorielles.

6. Prise de décision en matière d'action climatique fondée sur des données factuelles

52. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a présenté les outils qu'elle met à la disposition du public pour surveiller les phénomènes météorologiques de manière plus précise et plus détaillée et évaluer dans quelle mesure ils peuvent être attribués aux changements climatiques. Elle a également présenté sa méthode de catalogage des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques dangereux en vue de fournir des données transparentes et faisant autorité pour démontrer les effets des changements climatiques et l'efficacité des efforts d'adaptation, et a décrit sa méthode fondée sur des données factuelles pour caractériser les systèmes climatiques (passés, présents et futurs) en fonction d'indicateurs climatiques clefs et de leur relation avec les facteurs non climatiques ayant contribué à leur formation.

53. Les participants ont ensuite pris part à un exercice pratique, en utilisant des outils en ligne tels que la plateforme d'information sur le climat¹³ pour produire des rapports nationaux sur divers indicateurs des changements climatiques et sur des phénomènes météorologiques pendant des périodes précises. Ils ont débattu de la manière dont ces informations peuvent appuyer la prise de décision et l'élaboration de politiques et de plans d'action face aux changements climatiques.

7. Recenser les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités s'agissant des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements

54. Des informations relatives aux lacunes et aux besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités pour l'élaboration de rapports sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, tirées du rapport technique annuel du GCE sur l'évaluation des besoins¹⁴, ont été présentées. Les participants ont ensuite pris part à un exercice pratique au cours duquel ils ont étudié l'état de préparation de leur pays à la mise en place du cadre de transparence renforcé et ont recensé les lacunes à combler et les besoins à satisfaire en matière de renforcement des capacités suivants, parmi lesquels :

a) L'absence de cadre juridique ou de procédure formelle de communication des données sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements transmises par un large éventail de parties prenantes ;

¹³ <https://climateinformation.org>.

¹⁴ FCCC/TP/2023/5.

b) L'absence de dispositions en matière de partage de données, de plateformes et de modèles pour fournir des données de manière cohérente, et l'absence de lignes directrices pour l'élaboration de scénarios d'évaluation de la vulnérabilité, des risques et de l'adaptation ;

c) Le besoin d'appui et de ressources dans de nombreux domaines, y compris le développement et l'entretien du système, l'analyse des données et l'utilisation des modalités, procédures et lignes directrices ;

d) L'absence de systèmes interinstitutions permettant de contrôler l'efficacité des mesures d'adaptation et de suivre et d'évaluer les effets des changements climatiques.

8. Hiérarchisation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités et appui disponible

55. Les participants ont étudié les moyens de hiérarchiser les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités en fonction de leur degré d'urgence. Des représentants du Comité de l'adaptation, du projet mondial de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les pays en développement parties, du GCE, du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'OMM ont ensuite présenté leurs derniers travaux et documents techniques et ont mis en avant l'appui disponible pour combler ces lacunes et répondre à ces besoins. Les participants ont partagé leur expérience en matière d'accès à l'aide du Fonds pour l'environnement mondial et des organismes des Nations Unies pour l'établissement de leurs rapports nationaux sur le climat et la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités.

9. Communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu pour la mise en place du cadre de transparence renforcé

56. Des informations ont été fournies sur les modalités, procédures et lignes directrices et les modèles de tableau commun pour la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu dans les rapports biennaux au titre de la transparence. Des exemples de pays ont mis en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en place du cadre de transparence renforcé, notamment afin de définir le financement de l'action climatique dans le contexte national ; suivre le financement de l'action climatique au niveau national ; évaluer les lacunes et les incertitudes en matière de données et la façon d'y remédier ; améliorer le recensement et la participation des parties prenantes ; améliorer les systèmes et les pratiques de communication d'informations sur les effets des changements climatiques ; prendre en compte les questions de genre dans la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu.

57. Les participants ont posé des questions sur le niveau des données à collecter en application des modalités, procédures et lignes directrices et sur les informations devant figurer dans les tableaux communs et les modèles de tableau commun pour le rapport biennal au titre de la transparence. Ils ont souligné la nécessité de collecter des informations au niveau national, en particulier sur l'appui nécessaire pour faire face aux effets des changements climatiques, aux vulnérabilités et aux risques, et sur l'appui reçu, ainsi que la nécessité de renforcer la capacité à rassembler des informations sur l'appui aux activités visant à prévenir et réduire les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques et y remédier.

58. Les participants ont ensuite fait part de leur expérience et des difficultés rencontrées dans la collecte des informations, notamment en raison du manque de coordination entre les institutions, de l'absence de protocoles d'accord contraignant les organisations à rendre compte de l'appui reçu, du recours excessif à des consultants pour analyser les besoins et de l'incapacité à traduire efficacement cette analyse en politiques et plans pour solliciter un appui, ainsi que de la méconnaissance des outils et des méthodes disponibles qui pourraient contribuer à la collecte des données et des informations.

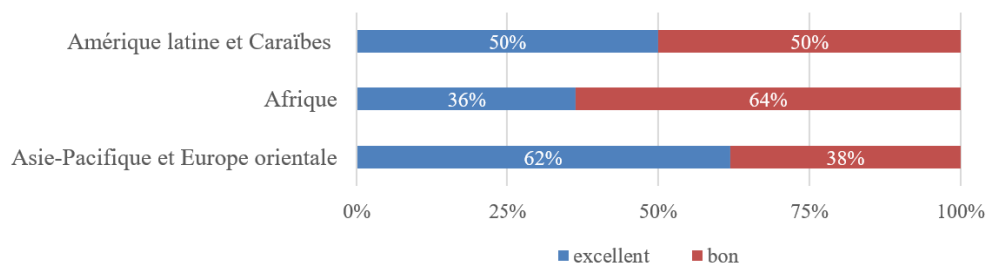
IV. Observations des participants

A. Ateliers de 2022

59. À l'issue de chaque atelier, une enquête a été menée pour recueillir les observations des participants. Ceux-ci ont été invités à donner une évaluation globale de l'atelier en le qualifiant d'excellent, de bon, de moyen ou de mauvais. La figure 1 indique que toutes les personnes ayant répondu à l'enquête ont qualifié les ateliers de 2022 d'excellents ou de bons.

Figure 1

Enquête sur la qualité des ateliers de formation pratique régionaux : évaluation par les participants



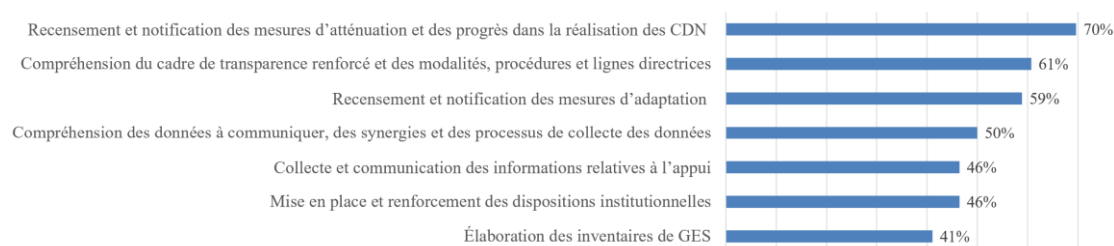
60. Toutes les personnes ayant répondu à l'enquête ont indiqué que les ateliers étaient bien structurés et bien organisés et qu'elles pouvaient accéder facilement ou très facilement aux documents de formation. Elles ont estimé que les séances de formation organisées pendant les ateliers étaient bien présentées et bien animées, que l'on avait répondu à leurs questions, et ont conclu que les ateliers avaient amélioré leur compréhension des sujets abordés. Certains participants aux ateliers de 2022 ont estimé que les enseignements tirés de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés les guideraient dans l'élaboration de leur rapport biennal au titre de la transparence.

61. Toutes les personnes interrogées ont apprécié les ateliers. La plupart d'entre elles ont suggéré d'allonger leur durée pour approfondir les questions et certaines ont proposé d'allouer plus de temps aux exercices de groupe et aux présentations d'études de cas.

62. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont indiqué qu'elles aimeraient, lors des prochains ateliers, en savoir plus sur le recensement et la communication d'informations sur les mesures d'atténuation et le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN, sur le recensement et la communication des mesures d'adaptation, et approfondir leur compréhension du cadre de transparence renforcé et des modalités, procédures et lignes directrices, et qu'elles souhaitaient appliquer les nouvelles connaissances acquises au contexte particulier de leur pays. Le GCE a reçu 55 réponses à la question sur les questions à inclure dans les futurs ateliers, qui sont présentées dans la figure 2.

Figure 2

Questions que les participants interrogés lors des ateliers 2022 ont souhaité voir figurer dans les futurs ateliers

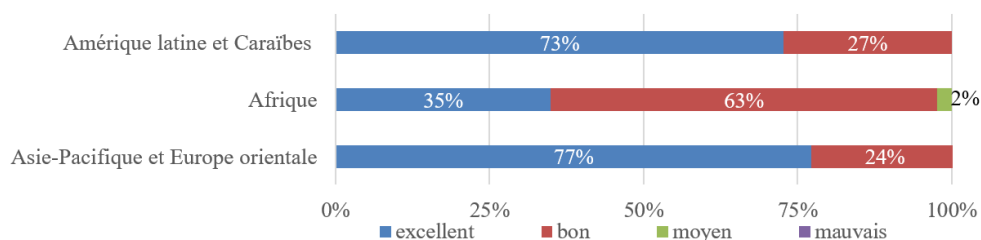


B. Ateliers de 2023

63. À l'issue de chaque atelier, une enquête a été menée pour recueillir les observations des participants. Ceux-ci ont été invités à donner une évaluation globale de l'atelier en le qualifiant d'excellent, de bon, de moyen ou de mauvais. La figure 3 montre que toutes les personnes ayant répondu à l'enquête ont qualifié les ateliers de 2022 d'excellents ou de bons.

Figure 3

Enquête sur la qualité des ateliers de formation pratique régionaux : évaluation par les participants en 2023



Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

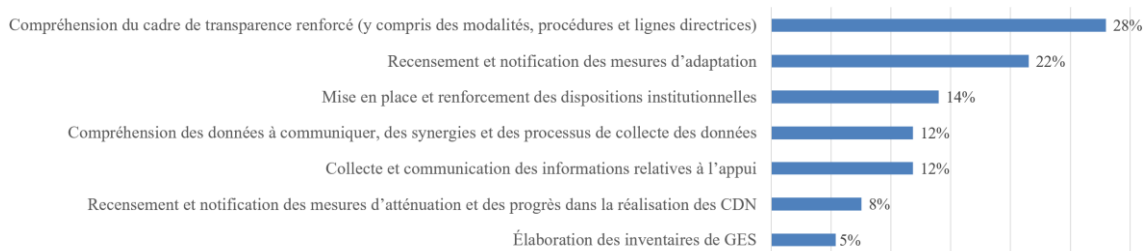
64. Les participants ont indiqué que les ateliers étaient bien structurés et bien organisés et qu'ils pouvaient accéder facilement ou très facilement aux documents de formation. Ils ont estimé que les séances de formation organisées pendant les ateliers étaient bien présentées et bien animées, et que l'on avait répondu à leurs questions. Ils ont également estimé que les supports de formation et les exposés avaient amélioré leur compréhension des questions relatives à l'adaptation et à la communication des informations relatives à l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris. En outre, les personnes ayant participé à l'enquête ont indiqué que les documents fournissaient des informations importantes auxquelles elles se réfèreraient et qui les aideraient dans leur travail de recensement des besoins et d'élaboration de mesures d'adaptation, ainsi que dans l'élaboration des PNA et des rapports biennaux au titre de la transparence. Les personnes interrogées ont également indiqué que l'expérience des autres pays et les enseignements que ceux-ci en avaient tirés les guideraient dans l'élaboration de leurs rapports biennaux au titre de la transparence.

65. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont apprécié les ateliers et certaines ont suggéré d'allonger la durée des ateliers de formation ou d'allouer plus de temps aux exercices de groupe et aux présentations d'études de cas.

66. Les personnes ayant participé à l'enquête ont indiqué qu'elles aimeraient approfondir leur compréhension du cadre de transparence renforcé et des modalités, procédures et lignes directrices, du recensement des mesures d'adaptation et de la communication des informations sur cette question, et de la mise en place et du renforcement des dispositions institutionnelles, entre autres, lors de futurs ateliers, et appliquer les nouvelles connaissances au contexte particulier de leur pays (voir fig. 4).

Figure 4

Questions que les participants interrogés lors des ateliers 2023 ont souhaité voir figurer dans les futurs ateliers



C. Autres observations

67. Le GCE a remercié les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Arménie, du Belize, du Cabo Verde et du Cambodge d'avoir accueilli les ateliers, ainsi que toutes les personnes ressources et les organisations qui ont apporté leur aide pendant les ateliers, notamment l'OMM, l'Institut des ressources mondiales, le Centre du climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Copenhague et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que le Ministère de l'environnement du Japon et le projet mondial de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les pays en développement parties, qui ont fourni une assistance.

68. Le GCE a remercié les Parties ayant contribué financièrement à ses travaux, notamment à l'organisation de ces ateliers.

Annexe

Documents préparatoires fournis pour les ateliers régionaux de formation pratique

1. Les documents préparatoires suivants ont été fournis pour les ateliers organisés en 2022 :

a) Un manuel technique sur la préparation à la mise en place du cadre de transparence renforcé prévu dans l'Accord de Paris à l'intention des pays en développement parties, en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe et portugais¹ ;

b) Quatre vidéos d'introduction sur les dispositifs de suivi, notification et vérification et le cadre de transparence renforcé en anglais, arabe, espagnol, français et russe² ;

c) La boîte à outils du GCE sur les dispositions institutionnelles³, qui comprend un manuel, disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, sur les dispositions à l'appui des outils de mesure, notification et vérification/de la transparence de l'action climatique et de l'appui à l'action climatique ; des animations sur les dispositions institutionnelles ; une compilation d'expériences des pays et des enseignements tirés ; et une compilation de références à d'autres ressources techniques pertinentes ;

d) Un exercice pratique visant à aider les participants à déterminer les dispositions nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN et à déterminer les actions à entreprendre et les besoins en matière d'appui.

2. Les documents préparatoires suivants ont été fournis pour les ateliers organisés en 2023 :

a) Des supports de formation du GCE sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements⁴ ;

b) Des exposés, exercices et vidéos d'introduction sur les mesures de suivi, notification et vérification, le cadre de transparence renforcé et les dispositions institutionnelles.

¹ GCE. 2023. *Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la Convention – Vers un cadre de transparence renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ETF%20Handbook-Edt2_FR.pdf.

² Voir <https://www.youtube.com/watch?v=N3dg8sDsnYA&list=PLBcZ22cUY9RLLBHnq3xwvt1fq3qPqcxWb>.

³ Voir <https://unfccc.int/CGE/IA>.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-training-materials/enhanced-transparency-framework-technical-material#eq-1>.